



2020 **A.P.S.** 2021  
Aide à la pratique sportive

ENVIE de SPORT...

# Aide à la Pratique SP\*RTIVE

<http://lot.franceolympique.com>

\* Possibilité d'aide financière sous condition de ressources

Dans la limite des coupons disponibles



2020 **A.P.S.** 2021  
Aide à la pratique sportive

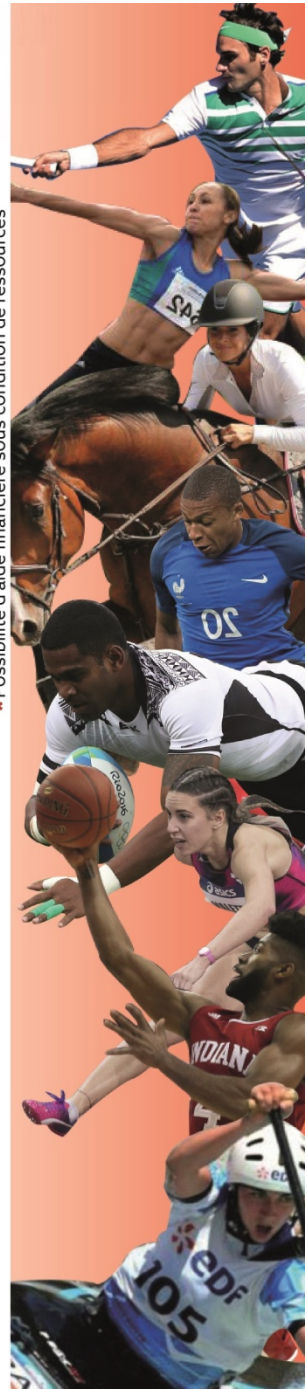
ENVIE de SPORT...

# Aide à la Pratique SP\*RTIVE

<http://lot.franceolympique.com>

\* Possibilité d'aide financière sous condition de ressources

Dans la limite des coupons disponibles





**Vous souhaitez pratiquer une activité physique dans un club ?  
Vous pouvez, à certaines conditions,  
bénéficier d'une aide financière.**

La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat s'associe à plusieurs partenaires pour proposer une aide financière à la pratique sportive pour la saison 2020/2021 sous les conditions suivantes :

- Prise en charge de **70%** dans la limite de **80 €** des frais d'inscription pour les personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 500 €.
- Prise en charge de **50%** dans la limite de **60 €** des frais d'inscription pour les personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.

Si vous êtes déjà inscrit dans un club pour la saison 2020/2021, **l'aide peut être rétroactive.**

Les structures sportives doivent préalablement **adhérer au dispositif.**

Pour faire une demande :

**Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat**

France Service (sur rendez-vous de préférence)  
Maison communautaire  
8 grande rue du Causse  
Labastide-Murat  
46 240 Cœur-de-Causse  
Tel : 05.65.20.08.50

*En partenariat avec la DDCSPP du Lot, Le CDOS du Lot, le Conseil Départemental, l'agence régionale de santé, les Villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Le Vigan et de Pradines le Grand Cahors, le Grand Figeac, Cauvaldor, CC Cazals Salviac, CC du Quercy Blanc, Vallée du Lot et du Vignoble et le Pays de Lalbenque Limogne, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la MGEN, le Crédit Agricole, la Maif, Enedis, Entreprise Pivaudran, la Quercynoise, les Opticiens Mutualistes, la FCPE.*



**Vous souhaitez pratiquer une activité physique dans un club ?  
Vous pouvez, à certaines conditions,  
bénéficier d'une aide financière.**

La Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat s'associe à plusieurs partenaires pour proposer une aide financière à la pratique sportive pour la saison 2020/2021 sous les conditions suivantes :

- Prise en charge de **70%** dans la limite de **80 €** des frais d'inscription pour les personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 500 €.
- Prise en charge de **50%** dans la limite de **60 €** des frais d'inscription pour les personnes ayant un quotient familial inférieur ou égal à 800 €.

Si vous êtes déjà inscrit dans un club pour la saison 2020/2021, **l'aide peut être rétroactive.**

Les structures sportives doivent préalablement **adhérer au dispositif.**

Pour faire une demande :

**Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat**

France Service (sur rendez-vous de préférence)  
Maison communautaire  
8 grande rue du Causse  
Labastide-Murat  
46 240 Cœur-de-Causse  
Tel : 05.65.20.08.50

*En partenariat avec la DDCSPP du Lot, Le CDOS du Lot, le Conseil Départemental, l'agence régionale de santé, les Villes de Cahors, Figeac, Gourdon, Le Vigan et de Pradines le Grand Cahors, le Grand Figeac, Cauvaldor, CC Cazals Salviac, CC du Quercy Blanc, Vallée du Lot et du Vignoble et le Pays de Lalbenque Limogne, La Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la MGEN, le Crédit Agricole, la Maif, Enedis, Entreprise Pivaudran, la Quercynoise, les Opticiens Mutualistes, la FCPE.*